

Dimanche 26 novembre

Jean 18, 33-38

Michel Leplay
Paris

La première observation que fera le futur prédicateur de cette « péricope » portera sur le découpage du texte : ces quelques versets (33-38) appartiennent à un sous-ensemble que la TOB titre : « JESUS DEVANT PILATE », soit la fraction cohérente de récit entre les versets 28 et 40. On se limitera pour ce dimanche à la section prescrite mais sans oublier jamais que lorsque nous lisons l'écriture, c'est toujours de manière partielle – et le jeu des mots veut qu'on ajoute « partielle », même si la partialité ne nous est pas imputable. Autrement dit, notre bannière protestante du « SOLA SCRIPTURA » n'est celle du « TOTA SCRIPTURA ». Nous avons des choix, des découpages, des extraits, des « morceaux choisis », : nous lisons quelques lignes, mais jamais tout le texte, nous expliquons un chapitre mais jamais tout le livre etc... D'où la modestie de l'interprète de la lecture et du prédicateur qui sait combien, avec le « texte du jour » ou « évangile du dimanche », il ne prêche que quelques lignes sorties du contexte et quelques versets empruntés au seul évangile dans sa totalité insondable.

Et pourtant, dans chaque partie, il y a tout, et nous allons tenter cet exercice à partir du texte proposé. S'il y a une détresse de la prédication qui ne peut pas tout dire, il y a une promesse qui nous permet de dire quelque chose.


La scène, si on la situe quand même dans son contexte plus large du drame de la passion, serait la suivante : Jésus est au centre de tout, non pas entre ciel et terre, mais entre religion et politique. Quand il dit que « (sa) royauté n'est pas de ce monde » (v. 36), il ajoute aussitôt : « je suis venu dans le monde ». Et le narrateur emploie trois mots pour désigner les lieux entre lesquels se distribuent les rôles : le « palais » du Grand-Prêtre (v. 15), le « jardin » (v. 26), celui des oliviers hier, de la résurrection plus tard, et enfin « la résidence » du gouverneur romain. En grec, l'aula de la religion juive et le prétoire de la justice civile.

On notera ici l'importance pour dialogue judéo-chrétien et la responsabilité des uns et des autres dans le jugement et son exécution que « Jésus comme Barrabas a été condamné par les Romains, non par les juifs et il l'a été en tant que zélate » (toute la démonstration chez Oscar Cullmann, *Dieu et César*, Delachaux et Niestlé, 1956, pp. 33-53). Je cite encore : « le quatrième évangile...dispose de traditions meilleures pour l'histoire de la Passion... » (p. 33). Le point important est donc celui de la responsabilité juridique pleine et entière des autorités civiles et politiques, celle des juifs étant limitée à la dénonciation de Jésus aux Romains. Une information certes non innocente.

Ceci dit, la prédication s'orienterait, après une explication souterraine disponible mais non exprimée par le prédicateur, vers l'impact politique du messages de Jésus. Il est « ROI venu dans le monde et non roi de ce monde ». La distinction est essentielle : une royauté non pas spirituelle ou céleste, pour les âmes et l'éternité, mais un règne de justice et de paix qui « rend témoignage à la vérité » (v. 37). Les mots ont une force et une précision incroyables : le témoin est « martyr » pour la vérité et cette « vérité » n'est pas un savoir, mais un être de l'amour de Dieu pour ce monde : c'est l'heure de Jésus, « mon heure », qui est « heure de vérité » pour l'histoire humaine.

Dans son commentaire de l'Evangile de Jean, Annie Jaubert soulignait à juste titre les rudes affrontements dont témoigne cet Evangile qui met en lumière « l'âpreté de la lutte et non un milieu molletonné ». Si le molleton est un tissu de laine ou de coton « adouci sur ses deux faces », ne sommes-nous pas des prédicateurs du molleton, de la mollesse et du ton mou, que ce soit la laine du troupeau protestant ou le coton des grandes surfaces sacerdotales... Il y a conflit entre les disciples (voir Jean-Baptiste en 3,27, avec les juifs, les gnostiques, tous les ennemis). Autrement dit, le christianisme n'est pas le processus culturel d'une imprégnation douce du paganisme, mais le procès radical d'une religion qui se défile et qui renvoie au politique la responsabilité théologique ultime ! Les Juifs ont trouvé de bons motifs religieux pour livrer Jésus à Pilate qui a trouvé de bonnes raisons politiques pour le condamner à mort. Non pas la mort horizontale par lapidation que la loi de Moïse autorise, mais la mort verticale de la pendaison au bois selon la méthode légitimé par l'Empereur. Les Juifs se lavent les mains qu'ils n'ont pas et Pilate lavera celles qu'on lui prête.

On pourra (?) illustrer ce processus de l'Evangile, comme procès des pouvoirs politiques avec la complicité des communautés religieuses, en faisant mémoire de Martin Luther King, de Dietriche Bonhoeffer, et de quelques autres. Il sera prudent de reprendre aussi la question des « Juifs de Jean », dans la diversité des sens possibles donnés à cette catégorie historique et géographique : les judéens, mais aussi le peuple d'où vient le salut (4,22) et « ces enfants du diable » (8,44), selon que l'on



considère les lignée des croyants, d'Abraham à nos jours, ou la poignée des autorités sacerdotales contemporaines du procès de Jésus (voir dans « *Le N.T. et-il anti-juif* , » Cahier Evangile 108, l'étude d'Alain Machadour, pp. 37-47 ; enfin le commentaire de l'Eplattenier , Labor et Fides, 1993, doit être consulté).

UNE PREDICATION ENGAGEE ET ACTUELLE TEMOIGNE DE LA VERITE, PREND LE RISQUE DU PROCES POLITIQUE AU NOM DE L'EVANGILE .